

Normes 2006

Frais afférents - Certification et accréditation

2006 Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le président du Comité de certification

Normes

Frais liés à la comparution pour l'admission ou la certification

Les coûts liés à une comparution sont à la charge du candidat jusqu'à concurrence de 750,00 \$

N.B. Au moment de présenter une demande de comparution, si le candidat croit que cette limite pourrait être dépassée, il doit en aviser le président du Comité régional d'admission ou le Comité de certification.

Frais liés à la consultation - Admission

Consultation pour la formation avancée	150,00 \$
Consultation pour la formation de superviseur provisoire	225,00 \$
Consultation pour un superviseur qui demande l'admission à la certification de spécialiste*	175,00 \$

Frais liés à la certification

Comparution pour un spécialiste	350,00 \$
Comparution pour un superviseur associé	350,00 \$
Comparution pour un superviseur	350,00 \$
Réactivation de la certification ou de l'adhésion	200,00 \$
Maintien du statut	150,00 \$
Frais d'inscription pour un superviseur qui demande l'admission à la certification de spécialiste	175,00 \$
Retrait ou report d'une demande de certification accompagné d'une demande de remboursement : frais d'administration	100,00 \$
Les frais ne sont pas remboursés lorsque le candidat demande un retrait ou un report dans les 12 semaines précédant le jour de l'évaluation.	Aucun remboursement

Frais liés à l'accréditation

Approbation de programmes	150,00 \$
---------------------------	-----------